



Interreg
Grande Région | Großregion
Fonds européen de développement régional | Europäischer Fonds für regionale Entwicklung



UniGR-CBS Working Paper Vol. 9

« Faire comme là-bas ? » Tentative de transposition en contexte français d'un modèle suisse de logement d'utilité publique

CLAUDIO BOLZMAN, SLIM BRIDJI, NICOLA CANTOREGGI,
ÉMILIE GUIBERT, LAURENT MATTHEY

Claudio Bolzman

Haute École de travail social (HETS) de Genève, HES-SO

Slim Bridji

Haute École de travail social (HETS) de Genève, HES-SO

Nicola Cantoreggi

Université de Genève

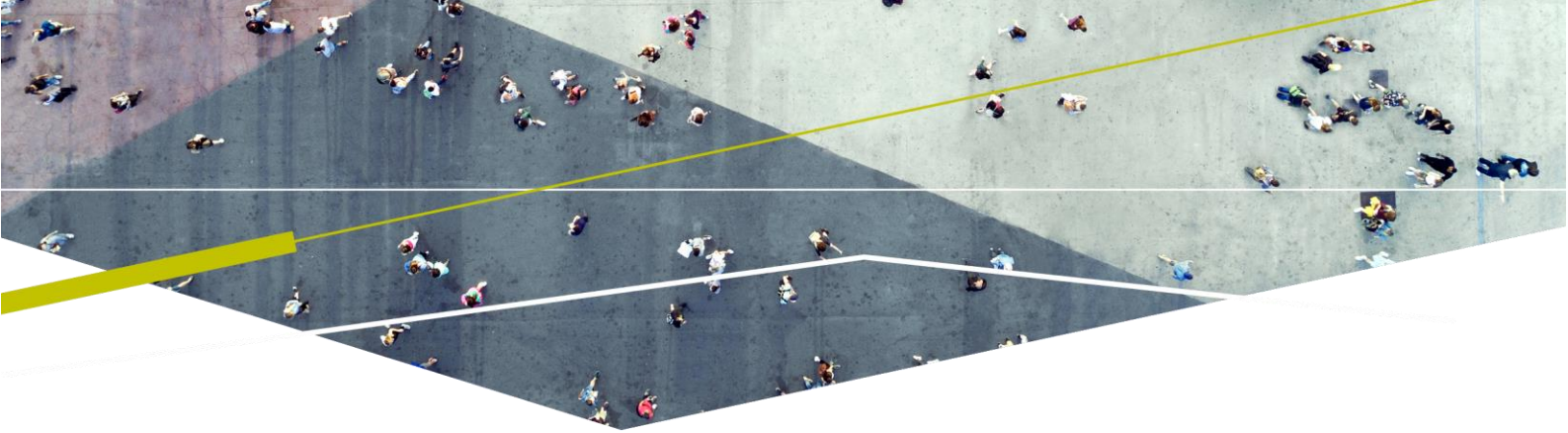
Émilie Guibert

Mobilidée

Laurent Matthey

Université de Genève

UniGR-CBS 2020



UniGR-Center for Borderstudies

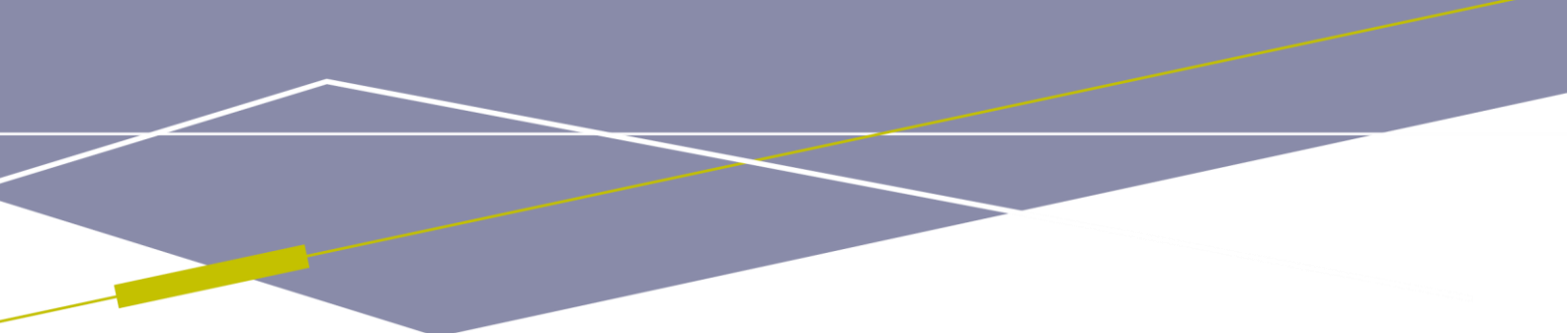
CENTRE EUROPEEN D'ETUDES SUR LES FRONTIERES
EUROPÄISCHES ZENTRUM FÜR GRENZRAUMFORSCHUNG

EN The UniGR-CBS is a thematic cross-border network of approximately 80 researchers within the university grouping University of the Greater Region (UniGR) conducting research on borders, their meanings and challenges. Due to its geographical position in the “heart of Europe”, its expertise and disciplinary diversity, the UniGRCBS has the best prerequisites for becoming a European network of excellence. For the creation of a “European Center for Competence and Knowledge in Border Studies”, the Interreg VA Greater Region program provides the UniGR-CBS network with approximately EUR 2 million ERDF funding between 2018 and 2020. Within this project, the UniGR-CBS aims at developing harmonized research tools, embedding Border Studies in teaching, promoting the dialogue on cross-border challenges between academia and institutional actors and supporting the spatial development strategy of the Greater Region.

FR L'UniGR-CBS est un réseau transfrontalier et thématique qui réunit environ 80 chercheuses et chercheurs des universités membres de l'Université de la Grande Région (UniGR) spécialistes des études sur les frontières, leurs significations et enjeux. Grâce à sa position géographique au « coeur de l'Europe », à sa capacité d'expertise et à la diversité des disciplines participantes, l'UniGR-CBS revêt tous les atouts d'un réseau d'excellence européen. L'UniGR-CBS bénéficie d'un financement d'environ 2 M € FEDER pendant trois ans dans le cadre du programme INTERREG VA Grande Région pour mettre en place le Centre européen de ressources et de compétences en études sur les frontières. Via ce projet transfrontalier, le réseau scientifique UniGR-CBS créera des outils de recherche harmonisés. Il oeuvre en outre à l'ancrage des Border Studies dans l'enseignement, développe le dialogue entre le monde scientifique et les acteurs institutionnels autour d'enjeux transfrontaliers et apporte son expertise à la stratégie de développement territorial de la Grande Région.

DE Das UniGR-CBS ist ein grenzüberschreitendes thematisches Netzwerk von rund 80 Wissenschaftlerinnen und Wissenschaftlern der Mitgliedsuniversitäten des Verbunds Universität der Großregion (UniGR), die über Grenzen und ihre Bedeutungen sowie Grenzraumfragen forschen. Dank seiner geographischen Lage „im Herzen Europas“, hoher Fachkompetenz und disziplinärer Vielfalt verfügt das UniGR-CBS über alle Voraussetzungen für ein europäisches Exzellenz-Netzwerk. Für den Aufbau des Europäischen Kompetenz- und Wissenszentrums für Grenzraumforschung wird das Netzwerk UniGR-CBS drei Jahre lang mit knapp 2 Mio. Euro EFRE-Mitteln im Rahmen des INTERREG VA Großregion Programms gefördert. Im Laufe des Projekts stellt das UniGR-Netzwerk abgestimmte Forschungswerkzeuge bereit, verankert die Border Studies in der Lehre, entwickelt den Dialog zu grenzüberschreitenden Themen zwischen wissenschaftlichen und institutionellen Akteuren und trägt mit seiner Expertise zur Raumentwicklungsstrategie der Großregion bei.





« Faire comme là-bas ? »

Tentative de transposition en contexte français d'un modèle suisse de logement d'utilité publique

Claudio Bolzman, Slim Bridji, Nicola Cantoreggi, Émilie Guibert, Laurent Matthey

Les régions transfrontalières sont souvent des laboratoires de circulation d'idées et de pratiques. Cet article se demande si, dans le Grand Genève il est possible de transposer le modèle de logement coopératif, assez développé en Suisse, dans le contexte français, où ce type d'habitat est moins pratiqué. A partir de l'exemple de Viry, commune française sise dans le périmètre institutionnel du Grand Genève, l'article analyse les possibilités et les limites d'une telle transposition. Les résultats montrent la difficulté à émuler un contexte propre à reproduction du modèle suisse de coopératives en France. Les différences législatives et institutionnelles, mais aussi culturelles sur le rapport au logement dans ses différentes dimensions sont autant d'obstacles pour reproduire à l'identique en France des modalités éprouvées de construction du logement coopératif en Suisse. Il est ainsi nécessaire de procéder à des adaptations créatives de différents ordres pour que le modèle puisse trouver une place dans le nouveau contexte.

Région transfrontalière, Grand Genève, logement coopératif, transposition de modèles, différences contextuelles

"Doing as over there?" Attempt to transpose a Swiss public utility housing model into the French context

Cross-border regions are often laboratories for the circulation of ideas and practices. This article asks whether, in Greater Geneva region, it is possible to transpose the cooperative housing model, fairly developed in Switzerland, into the French context, where this type of housing is less common. Using the example of Viry, a French municipality located within the institutional perimeter of Greater Geneva, the article analyzes the possibilities and limits of such a transposition. The results show the difficulty in emulating a context specific to reproducing the Swiss model of cooperatives in France. The legislative and institutional differences, but also cultural differences with regard to housing in its various dimensions are all obstacles to reproducing, identically in France, proven methods of construction of cooperative housing in Switzerland. It is therefore necessary to develop creative adaptations of different kinds so that the original model can find a place in the new context.

Cross-border region, Greater Geneva, cooperative housing, transposition of models, contextual differences

„Wie dort drüben?“ Versuch, ein Schweizer Modell für öffentliche Versorgungswohnungen in den französischen Kontext zu übertragen

Grenzüberschreitende Regionen sind häufig Laboratorien für die Verbreitung von Ideen und Praktiken. In diesem Artikel wird gefragt, ob es im Großraum Genf möglich ist, das in der Schweiz fair entwickelte kooperative Wohnmodell in den französischen Kontext zu übertragen, in dem diese Art von Wohnraum weniger verbreitet ist. Anhand des Beispiels von Viry, einer französischen Gemeinde im institutionellen Umkreis von Genf, analysiert der Artikel die Möglichkeiten und Grenzen einer solchen Umsetzung. Die Ergebnisse zeigen, wie schwierig es ist, einen Kontext herzustellen, der für die Reproduktion des Schweizer Genossenschaftsmodells in Frankreich spezifisch ist. Die rechtlichen und institutionellen Unterschiede, aber auch die kulturellen Unterschiede in Bezug auf den Wohnungsbau in seinen verschiedenen Dimensionen sind Hindernisse für die Reproduktion bewährter Methoden zum Bau von Genossenschaftswohnungen in der Schweiz, die in Frankreich identisch sind. Es ist daher notwendig, kreative Anpassungen verschiedener Art zu entwickeln, damit das ursprüngliche Modell einen Platz im neuen Kontext finden kann.

Grenzüberschreitende Region, Großraum Genf, kooperatives Wohnen, Umsetzung von Modellen, kontextuelle Unterschiede

CITATION PROPOSÉE

Bolzman, C., Bridji, S., Cantoreggi, N., Guibert, É., Matthey, L. (2020) : « Faire comme là-bas ? » Tentative de transposition en contexte français d'un modèle suisse de logement d'utilité publique. In : UniGR-CBS Working Paper Vol. 9, Doi: <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-b2ec-b064>

Produire du logement abordable, quand « les coûts s'envolent »

Un modèle suisse de fabrication du logement ?

Le 9 novembre 2019, paraissait, dans le journal *Le Monde*, un article de la journaliste Isabelle Rey-Lefebvre titré : « Face à la crise du logement, les solutions innovantes peinent à s'imposer ». L'auteure y rappelait notamment que la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) de 2014 avait institué « deux outils, la coopérative d'habitants et l'organisme foncier solidaire, pour lutter contre les coûts [du logement] qui s'envolent ». La coopérative d'habitants telle que conçue dans la loi ALUR représente en effet une voie médiane entre l'accession à la propriété et la location. À travers l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative, les futurs résidents acquièrent le droit d'occuper un logement pour lequel ils doivent acquitter un loyer qui est calculé au plus près pour permettre la couverture des emprunts bancaires, les coûts de fonctionnement et les amortissements. Lorsqu'ils quittent leur logement, les coopérateurs récupèrent leurs parts sociales avec une majoration *ad minima*, qui ne peut dépasser l'évolution de l'indice de référence des loyers. L'occupant suivant est astreint aux mêmes règles. Ce système permet donc de soustraire le logement aux logiques spéculatives du marché, tout en assurant la pérennité des biens immobiliers. Or, notait Isabelle Rey-Lefebvre, à ce jour, en dépit d'une tradition coopérative ancienne ainsi que des prix attractifs et globalement stables pour accéder à un logement coopératif, très peu d'initiatives ont abouti en France. Les raisons avancées pour expliquer ce paradoxe renvoient à la faiblesse du portage politique, la réticence des institutions de financement et les aspirations résidentielles de la population française, majoritairement intéressée à une accession à la propriété immobilière, qui constitue la principale modalité d'accès au logement des résidents hexagonaux métropolitains (INSEE, 2019).

Contrairement à la France, l'habitat coopératif connaît un développement significatif dans des pays limitrophes. C'est le cas de la Suisse, où ce modèle concerne aujourd'hui 5 % de logements (Sotomo, 2017). L'implantation du modèle coopératif suisse est ancienne. La période de l'après-guerre jusqu'en 1960 a constitué l'apogée de nouvelles constructions d'habitats coopératifs. S'en est suivi un ralentissement sur plusieurs décennies, particulièrement marqué dans la période 1981-1990, suivi d'un redémarrage à partir de 1990 qui se confirme jusqu'à aujourd'hui (Sotomo, 2017). L'essor actuel s'est fait au bénéfice d'une politique publique du logement plutôt incitative, combinant des dispositions légales favorables (statut de logement d'utilité publique) et des mécanismes d'appui financier et de garantie à même d'atténuer les réticences des établissements financiers à octroyer des crédits. Son attrait pour les occupants potentiels est multiple : outre un loyer qui, pour un logement T3, est en moyenne 16,5 % inférieur à celui du marché locatif (Sotomo, 2017), le système coopératif peut également s'appuyer sur une démarche fortement participative, où les futurs habitants sont incités à mutualiser la conceptualisation de leur logement, depuis les dimensions architecturales jusqu'au choix des matériaux et les modes d'approvisionnement énergétique. Ainsi, bien que le déploiement du modèle d'habitat coopératif sur le territoire suisse soit très contrasté¹, il n'est guère étonnant que la journaliste du *Monde* suggère de s'inspirer d'un hypothétique modèle suisse (« éprouvé et florissant » selon l'expression du *Monde*), insinuant, sinon que les modèles architecturaux ou urbains sont transposables, du moins que ceux-ci sont mobiles et que leur acclimatation est possible.

Entre reproduction et hybridation : l'imprévisible trajectoire des modèles architecturaux et urbains

Il existe une ample littérature scientifique consacrée à la mobilité des modèles tant architecturaux qu'urbains. Procédant par analogie avec l'étude de la mobilité des politiques publiques (Peck et Theodore, 2010 ; Robinson, 2013), nombreux sont en effet les auteurs qui se sont attachés à penser, à partir des années 2010, les processus de mondialisation des formes urbaines (Söderström, 2014), du double point de vue des villes

¹ La distribution du logement coopératif sur le territoire national s'explique, historiquement, par la trajectoire de développement industriel des différentes unités territoriales. La région germanophone de Zürich, pôle économique et démographique du pays, y trouve un moyen pour répondre aux besoins grandissants de logement des populations ouvrières vivant jusque-là dans des conditions précaires. L'héritage de ce passé se traduit par une présence légèrement plus marquée du logement coopératif dans les régions germanophones (5 % des logements) par rapport aux régions francophones (3 %). Plus fondamentalement, la taille des centres urbains dessine une deuxième ligne de clivage. Ainsi, les coopératives d'habitants sont nettement plus importantes (12 % des logements) dans les villes-centre des agglomérations de plus de 100 000 habitants, que dans les villes-centre des agglomérations de moins de 100 000 habitants (environ 4 % des logements) (Sotomo, 2017).

« *mondialisantes* » (Lévy et al. cité par Söderström, Dupuis, 2010) et « *mondialisées* ». Les travaux s'inscrivant dans ce courant des études urbaines ont questionné la circulation des « *bonnes pratiques* » (McCann, 2011), singulièrement du point de vue des modes de gouvernance, que l'on parle des politiques de la nuit (Pieroni, 2017), de participation citoyenne (Crot, 2010) ou de partenariat public-privé (Dupuis, 2010). D'autres ont plus explicitement questionné la circulation de formes urbaines, au moyen de la labellisation des projets d'écoquartiers (Gaillard et Matthey, 2011), de dispositifs sociotechniques tels que la smart-city (Söderström, Paasche et Klauser, 2014) ou dans l'analyse fine des acteurs et institutions à l'origine de la circulation des principes d'un nouvel urbanisme (Dupuis, 2009 ; 2017) ou de la « *générification* » de la production architecturale (Ferrari, 2010). Plus récemment, la réflexion sur les modèles urbains s'est élargie à la fabrique des espaces publics, montrant tout à la fois la circulation des références et leur resémantisation dans un autre contexte (Curnier, 2018) et a également cherché à mieux identifier les conditions de leur réception (Mullon, 2018).

Si ces différentes recherches soulignent généralement le caractère imprévisible des modalités de transfert des politiques publiques (Pieroni, 2017), elles montrent également la difficulté d'émuler les environnements favorables à la reproduction à l'identique du modèle, rejoignant en cela des travaux plus anciens de l'économie territoriale (Fuhrer, 2004). Elles insistent sur le rôle prépondérant d'acteurs qui procèdent à des assemblages informés de bonnes pratiques et de cadres légaux locaux (Dupuis, 2010). De manière plus rare, elles réfléchissent aux transformations des dispositifs de production urbaine nécessaires à l'implantation de modèles analysés ou souhaités.

Dans ce contexte, cette contribution souhaite discuter de la circulation du modèle suisse de logement coopératif, qui est une des catégories du logement aidé ou d'utilité publique (Sotomo, 2017), saisi au prisme de l'économie française du logement. Pour ce faire, nous usons du matériau collecté dans une étude de cas réalisée dans le cadre de la recherche « Développer le logement coopératif dans le Grand Genève. Une démarche transfrontalière solidaire autour de la crise du logement »² financée par le programme européen de coopération transfrontalière INTERREG. Cette étude de cas rend compte de la réalisation, en France, de logements coopératifs participatifs par un opérateur suisse, la coopérative de l'habitat associatif (CODHA ci-après). Elle mobilise des entretiens semi-directifs, des observations participantes et une analyse des archives du projet.

Nous restituons, dans un premier temps, les grands traits de la situation du périmètre d'étude, à savoir le Grand Genève, agglomération transfrontalière se déployant sur deux pays (France et Suisse) et deux cantons (Genève et Vaud), territoire particulièrement intéressant pour documenter la mise en mouvement d'un modèle urbain, défini ici comme l'articulation d'une forme spatiale, d'un mode de production de la ville et enfin d'une façon d'habiter. Dans un second temps, nous analysons l'opération dite de Viry, consistant en la réalisation de 10 logements en habitat coopératif en France, dans le cadre d'un projet comprenant également 15 logements en locatif aidé et 12 logements en accession sociale. L'analyse permettra, d'une part, de montrer les difficultés d'émuler un environnement propice à l'implantation du modèle coopératif suisse en France ; d'autre part, de documenter l'expérience du logement coopératif faite par des habitants qui y sont arrivés, parfois, par défaut. Finalement, la contribution développe une réflexion sur la dimension culturelle tant de l'accès au logement que de l'engagement dans son cadre de vie.

Le Grand-Genève : un territoire en quête de logements

Le Grand-Genève constitue un espace transfrontalier franco-suisse d'environ 2 000 km², qui inclut les cantons suisses de Genève et de Vaud (district de Nyon) et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Sa population avoisine le million d'habitants, en augmentation d'environ 40 % par rapport à 1990. Cette croissance démographique, presque exclusivement imputable au solde migratoire positif, s'explique par la très grande attractivité économique de la région (l'une des plus dynamiques d'Europe), dont le nombre d'emplois avoisine les 500 000, en augmentation d'environ 25 % par rapport à 1990.

La pression exercée par cet essor économique et démographique sur le secteur du logement est considérable. La crise du logement chronique qui en a découlé a été accentuée par le déséquilibre dans la distribution des activités. La concentration des emplois (66 % du total) dans le canton de Genève et l'incapacité de ce dernier à assurer une production suffisante de logements à un prix abordable sur son propre territoire a obligé une partie de la population à s'installer dans les zones limitrophes, particulièrement en France (65 % des nouvelles constructions lancées entre 2000 et 2010), provoquant par là même un renchérissement généralisé du prix du foncier. Ce déséquilibre structurel a par ailleurs eu comme corollaire une croissance

² Plus sur le projet ici : <https://www.unige.ch/sciences-societe/devcoop>

constante du trafic individuel motorisé avec les problèmes de pollution et de sécurité y afférents ainsi que des effets indésirables sur la répartition des charges d'équipements.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, lancé en 2006 avec un fort appui politique et financier de la part des différents niveaux institutionnels concernés tant en Suisse et qu'en France, ambitionnait de matérialiser une nouvelle vision pour ce territoire, qui se devait d'être « *compac[t], multipolaire et ver[t]* » selon son principe cardinal (Surchat Vial et al., 2010.). Le bilan dressé une décennie plus tard s'avère décevant, le rééquilibrage envisagé entre distribution des logements et des emplois ne s'étant pas produit (Équipe Grand Genève, 2015).

Pour autant, la nouvelle politique du logement genevoise, lancée en 2006, à défaut d'avoir su apporter une réponse en termes quantitatifs, a substantiellement appuyé le modèle d'habitat coopératif, qui en constitue l'un des quatre axes structurants. Si la marge de progression est encore très importante (2 % du parc immobilier cantonal, pour environ 5 500 logements), le Groupement des coopératives genevoises, qui réunit la presque totalité des sociétés coopératives, constitue un tissu très actif de 62 adhérents, dont 53 créés après 1990.

Dans cet ensemble assez hétéroclite en termes d'envergure et d'expérience, il existe quelques grands opérateurs « historiques ». C'est le cas de la CODHA, qui, en raison de son expérience, a été sollicitée pour la réalisation d'une opération immobilière dans la commune française de Viry. Seule opération de construction d'habitat coopératif qui, à ce jour, a été menée à terme dans les territoires français du Grand-Genève, cet exemple est unique du fait que la maîtrise d'ouvrage a été assurée par un opérateur suisse, devant composer avec des cadres législatifs et réglementaires ainsi que des dispositifs de financement propres au contexte français.

Reproduire le modèle, sans émuler l'environnement ?

La volonté d'initier une démarche pilote : généalogie d'une opération

Petite commune (6 000 habitants) haute savoyarde, située au nord-ouest du département et à 10 kilomètres de Genève, Viry fait partie du Genevois français, qui constitue un secteur où le prix de l'immobilier est l'un des plus élevés de France (Guibert, 2019). Comme d'autres communes françaises du Grand-Genève, Viry connaît une croissance démographique très conséquente (15 % entre 1990 et 2009) (Communauté des communes du genevois, 2013), qui détermine une pression considérable sur les classes moyennes et les populations les moins aisées pour l'accès au foncier. Cette tendance s'est matérialisée par une stratégie de densification et par l'émergence de Viry en tant que nouvelle centralité locale dans le secteur ouest du Grand Genève (Guibert, 2019). Les conditions d'accessibilité en transports publics à ce territoire demeurent insuffisantes, mais sont en cours de renforcement, avec, pour objectif, de réduire le trafic pendulaire motorisé.

En 2002, suite à une large concertation dans la commune, les autorités décident la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), qui propose une urbanisation mélangeant habitat, activités de commerce, services et se montre soucieuse des impacts environnementaux (figure 1). La ZAC ambitionne alors d'accueillir, sur une surface de 16 ha, le premier écoquartier de Haute-Savoie (Écovela), composé de 800 logements. La Société d'équipement de Haute-Savoie³ est mandatée pour accompagner la réalisation du projet et en assurer la gouvernance partagée avec la municipalité.

En 2009, la municipalité attribue à l'Office public de l'habitat de Haute-Savoie⁴ (Haute-Savoie Habitat ci-après), la mise en œuvre de l'opération « Les Terrasses du Jura » (Chassat et Moye, 2018), pièce du futur écoquartier. Cette opération, sise sur l'îlot S3B, prévoit la réalisation de 3 bâtiments, totalisant 42 logements (réduits ensuite à 37 logements), sur une parcelle de 3 255 m². Le bâtiment C, occupant 325 m², est destiné à accueillir les 10 logements coopératifs, objets de la présente contribution (figures 2 et 3).

Désireuse de tenter une expérience inédite en matière d'habitat participatif, Haute-Savoie Habitat décide alors de s'adjoindre les services de la CODHA pour accompagner le processus participatif. Cette sollicitation initiale pour l'assistance à maîtrise d'usage (AMU) pour le groupe d'habitants, va par la suite évoluer vers une maîtrise d'ouvrage pour l'un des trois bâtiments de l'opération immobilière, accueillant 10 logements (Guibert, 2019).

³ SEM adossée au réseau Services, conseil, expertises et territoires (SCET), elle-même filiale de la Caisse des dépôts, spécialiste de l'économie mixte et du développement territorial.

⁴ Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), à but non lucratif.



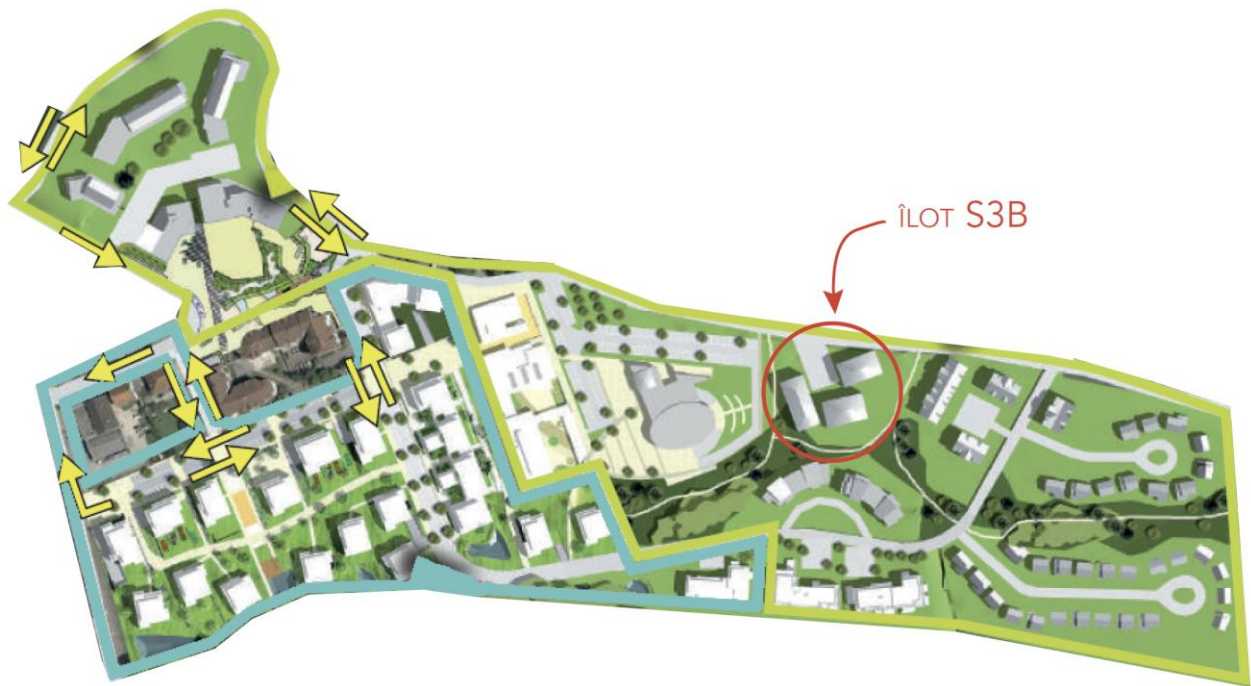
Périmètre du futur écoquartier Écovela fig. 1

Source : Tout l'immobilier, 2012 (reproduit dans Guibert, 2019)



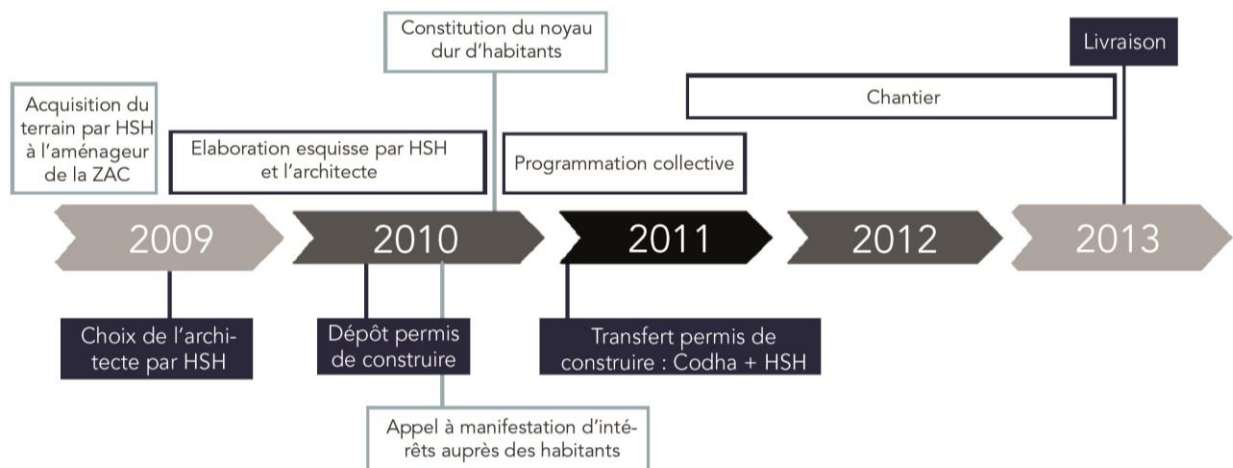
Phasage d'Écovela fig. 2

Source : Commune de Viry, journal de l'Écoquartier (adapté par Guibert, 2019)



Plan de situation de l'îlot S3B fig. 3

Source : Archives de Haute-Savoie Habitat (adapté par Guibert, 2019)



Chronologie du projet fig. 4

Source : Chassat et Moye, 2018 (adapté par Guibert, 2019)

Le dépôt du permis de construire intervient en 2010, simultanément, ou presque, à la constitution du groupe initial d'habitants. La programmation collective peut alors se mettre en place dès le début de l'année 2011. Le chantier commence aussitôt et les logements sont livrés au courant de l'année 2013 (figure 4).

Du projet à la réalisation : une hybridation des façons de faire le logement

Le double rôle assumé par la CODHA va révéler la complexité du montage et de la conduite d'une opération immobilière transfrontalière de logement intermédiaire, devant composer avec deux systèmes juridiques spécifiques et des mécanismes de financement à inventer, dans un contexte d'importants écarts du coût de la vie et des idéaux-types résidentiels.

L'incommensurabilité des cadres normatifs et financiers

En endossant le rôle de maître d'ouvrage, la CODHA s'est inscrite dans un cadre juridique radicalement différent. Différents scénarios autour de la constitution d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sont explorés. Aucun ne permettant de lever toutes les incertitudes juridiques permettant à la CODHA d'opérer sereinement, c'est finalement la solution portant sur la signature d'une convention pour la constitution d'un groupement de commandes qui est retenue. Par ce biais, Haute-Savoie Habitat et la CODHA sont en mesure de s'assurer un mécanisme de passation de marchés publics relatifs à la fourniture de services, de maîtrise d'œuvre et de travaux avec les différents titulaires retenus pour l'aménagement de l'îlot S3B et sont également en capacité de donner une cohérence à l'ensemble des interventions prévues, tout en s'assurant des économies d'échelle. Haute-Savoie Habitat va assurer la coordination du groupement et la CODHA se voit confier la maîtrise d'ouvrage du bâtiment C (Guibert, 2019).

Aux difficultés, finalement surmontées, du montage juridique, suivent les vicissitudes du montage financier astreint aux règles financières françaises. Initialement, la CODHA se rapproche de ses partenaires institutionnels et financiers genevois. Le plaidoyer pour le soutien à une réalisation qui serait exemplaire dans le contexte du développement transfrontalier n'est pas reçu par l'État de Genève, qui refuse d'apporter son appui financier, tant en termes de cautionnement que pour l'achat du terrain, en arguant du caractère extraterritorial de l'opération. Quant à la Banque cantonale de Genève (BCGE ci-après), un partenaire financier habituel de la CODHA, elle renvoie cette dernière à son département qui opère en France. Cette première approche décevante se trouve renforcée par le fait que les montages juridiques par la création d'une SCIC mentionnée précédemment, susceptibles d'ouvrir des opportunités de financement en France, ne sont pas opportuns.

La CODHA décide alors de se rapprocher, non sans difficultés, d'un établissement bancaire français installé à Genève et alors que les démarches semblent avancer, elle est recontactée par la BCGE, qui accepte finalement de rentrer en matière en raison du revirement au niveau du soutien politique genevois et d'agglomération. Néanmoins, cette disponibilité est assortie de conditions contraignantes. Ainsi la CODHA se voit imposer la prise d'hypothèque sur l'un de ses bâtiments en guise de caution, en échange de l'obtention du prêt bancaire. Ce dernier, qui comprend également l'achat du foncier, est également assorti de conditions particulières, sa durée étant de 30 ans (contre 99 ans usuellement accordés pour un bail emphytéotique en Suisse) et octroyé en présence d'un apport de 20 % de fonds propres, contre 5 % usuellement exigés en matière de logement coopératif en Suisse (Guibert, 2019).

Du difficile recrutement des coopérateurs à la « bonne surprise » des néo-coopérateurs : l'émergence d'un modèle singulier

Par ailleurs, dans son rôle d'AMU, la CODHA a dû composer avec d'importantes difficultés de recrutement de futurs coopérateurs. Le ciblage initialement prévu de citoyens suisses en liste d'attente dans son propre réseau s'est heurté au temps d'accès, jugé trop long (40 minutes), pour se rendre sur le lieu de travail à Genève, que le prix attractif du loyer en territoire français ne suffisait pas à compenser⁵. À plus forte raison qu'au problème d'accessibilité s'ajoute la perspective d'une autre culture institutionnelle, pouvant conduire à un sentiment d'expatriation. Le témoignage d'une habitante est de ce point de vue éclairant :

Par contre si leur idée c'était de se dire « tiens, les familles genevoises ont de la peine à se loger. Elles vont trouver ça génial d'aller s'installer en France ». Des gens qui n'ont jamais vécu en France. Je parle des vrais Genevois, bien ancrés à la Suisse. Et bien ça c'était faux. Le Genevois ne va pas d'un coup aller en France, devoir inscrire ses enfants en France, passer au système français pour tout un tas de choses, non (Tiphaine).

L'opérateur suisse a alors dû initier un nouveau mode de recrutement de ses coopérateurs, mobilisant le format classique de l'annonce immobilière ou l'appel à vocation pour un projet de logements coopératifs. Cette ouverture du recrutement n'est toutefois pas sans problème. D'une part, le prix des logements proposés reste élevé. Le tarif de 15 euros le m² est certes attractif du point de vue suisse (il est un tiers inférieur à celui pratiqué à Genève), mais il demeure bien supérieur aux 9-10 euros le m² généralement demandés par Haute-Savoie Habitat pour le locatif social. D'autre part, le modèle coopératif paraît peu connu en France, où il véhicule des stéréotypes négatifs de vie « en communauté », nécessitant de lourds investissements personnels (Guibert, 2019).

⁵ L'accessibilité du site continue d'ailleurs à faire problème. Certains habitants de la coopérative ont en effet dû se résoudre à en partir en raison des difficultés rencontrées pour se rendre quotidiennement au travail de l'autre côté de la frontière, en raison d'une insuffisante desserte en transports publics.

Le mode de recrutement par annonce ouvre par ailleurs une voie d'accès au logement coopératif qui déroge à l'entrée classique dans ce type d'attelage, caractérisé par un choix de mode de vie faisant de la participation une valeur cardinale. De fait, les motivations des coopérateurs rencontrés dans le cadre de notre enquête ne sont pas *d'abord* indexées sur la dimension coopérative de l'habitat. Il s'agit d'une considération qui semble survenir, *ensuite*, pour conforter un choix qui repose en premier lieu sur des aspects pratiques (on cherche depuis longtemps un logement dans la région, Viry s'offre comme une occasion à saisir – et le modèle coopératif n'est pas rédhibitoire, d'autant qu'un membre du ménage le connaît), économiques (on cherche depuis longtemps un logement dans la région, Viry s'offre comme une opportunité – et le modèle coopératif est plus abordable du point de vue des fonds à engager) ou de qualité de vie (on cherche un logement au calme dans la région, Viry s'offre comme une opportunité – d'autant que « *le modèle coopératif m'a toujours intéressé et que n'étant pas préalablement coopérateur de la CODHA j'aurais dû attendre de longues années avant de pouvoir accéder à un logement de ce type* »).

Gabriel, par exemple, double national et indépendant, explique son intérêt pour la coopérative de Viry par plusieurs facteurs : l'impossibilité de trouver un logement à Genève, le fait que la coopérative exigeait moins de garanties que les autres locations en France et, enfin, comme en supplément, sa dimension participative. Comme il l'explique :

On essayait de travailler en Suisse. On avait 45 km de déplacement aller, on cherchait plus près. On a commencé à investiguer Genève. Ça a duré 6 mois de transpiration infructueuse. Du coup on a cherché sur France, c'était presque aussi infructueux parce que vu qu'on est indépendants, et bien personne ne nous voulait parce qu'on était pas sécures. Donc, on tombe sur une annonce pour un logement, on voit que c'est associatif. L'idée nous plaît et puis très prosaïquement et bien ils sont moins regardants, ils sont moins fous sur la question du logement. Moins sur la sécurité. Après l'idée nous plaisait. Et puis toi c'était les enjeux écologiques, moi c'était le participatif qui me plaisait bien (Gabriel).

Sa compagne, Dora, elle aussi indépendante, souligne également la difficulté à trouver un logement en Suisse, mais ses propos laissent apparaître une inclination pour les typologies architecturales proposées (qui la ramènent à une période antérieure de sa vie, quand elle et Gabriel cherchaient un logement en Suisse – « *Je me souviens avoir vu justement les photos de la chambre commune, de la buanderie, l'espace de l'appartement qui était vraiment très beau. Et je pense que ça reliait un peu ce qui s'était passé avant où on avait pendant un an démarché sur Suisse, et on ne trouvait pas* »).

Les parcours biographiques des personnes rencontrées participent ici très vraisemblablement à la constitution de dispositions qui permettent d'arbitrer en faveur d'une expérience coopérative, à Viry. Il n'est d'ailleurs sans doute pas anodin que nos interviewés ont soit la double nationalité franco-suisse, soit forment des couples franco-suisse, soit des couples français travaillant ou ayant travaillé en Suisse. Il en résulte une double proximité avec le cadre institutionnel français d'une part, avec le logement coopératif « à la Suisse » d'autre part, qui peut expliquer la réalisation d'une aspiration résidentielle.

Si la dimension coopérative ne constitue pas le motif premier de l'investissement dans le projet de Viry, le logement coopératif n'en constitue pas moins une bonne surprise pour les interviewés, notamment du point de vue de la qualité du dispositif habitationnel proposé, que ce soit du point de vue des typologies de logement (cf. *supra*) ou des volumes offerts (« *vous allez avoir du mal à trouver des appartements supérieurs à 80 m² en location dans la région. Alors que les plus grands appartements ici faisaient plus de 100* » – Boris), que de la participation à la gestion du cadre de vie. L'un de nos interlocuteurs a d'ailleurs été très surpris de découvrir cette dimension de l'habitat coopératif tel que promu par la CODHA :

Je pense que la CODHA, alors je ne sais pas si toutes les coopératives sont comme ça puisque je n'ai pas d'autres expériences que la CODHA, mais ce que je trouve, en tout cas de particulier, c'est qu'ils impliquent beaucoup les locataires, les adhérents, dans le projet. Ici, par exemple, au tout début, ils faisaient des ateliers de travail (Boris).

S'ils l'apprécient c'est d'une part parce qu'elle a d'indéniables avantages sur le syndic de copropriété (cf. *infra*), qui est le système généralement mis en œuvre en France dans ce type de configuration, mais également parce que la cogestion du cadre de vie, ainsi que les espaces partagés (buanderie, chambre d'amis...), participent à un élargissement du sentiment d'être chez soi, qui transcende la surface de chaque appartement, pour se porter à un ensemble plus vaste, celui de la coopérative elle-même.

Mais la « bonne surprise » tient également à l'hybridité du dispositif qui s'est graduellement mis en place à Viry. L'organisation de la vie de la coopérative est subordonnée aux modalités de fonctionnement de l'opérateur suisse, propriétaire du bâtiment. Celui-ci reste une association suisse régie par des statuts conformes aux codes des obligations helvétiques. Il en résulte certains avantages, notamment financiers, pour les accédants, qui soulignent certains avantages de souplesse de la culture coopérative suisse :

Il y a un système associatif aussi en France qui est beaucoup plus compliqué qu'en Suisse, où en France on a une obligation totale de ne pas avoir de revenu pour un bénévole. En Suisse, on est beaucoup plus souple sur la question des financements. On peut défrayer quelqu'un. Là, la CODHA nous défraie qu'on passe deux heures à faire du jardinage ou des choses comme ça. On peut défrayer. En France ça serait interdit (Gabriel).

De fait, tant les spécificités de l'opération (un acteur suisse du logement coopératif qui construit pour ses coopérateurs, en France), que les circuits de financement de l'opération, la situation du périmètre de projet (mal desservis en termes de transports publics selon les « habitudes de mobilités » des résidents suisses) ou le recrutement inédit des habitants (non pas des coopérateurs inscrits de longue date sur les listes d'attentes de la CODHA, mais sollicités sur annonces faute d'intérêt) participent à l'émergence d'une singularité viroise dans le modèle coopératif mis en œuvre depuis une vingtaine d'années par la CODHA.

Cette singularité apparaît, au second tour, comme une autre des « bonnes surprises » pour les habitants, qui en viennent à la revendiquer. À la manière de Dora soulignant le fait qu'à Viry « on est un petit peu comme on disait tout à l'heure dans un entre-deux. On n'est pas vraiment complètement dans le modèle suisse, pas vraiment dans le modèle français » ou bien de Boris, qui soulignant la quasi-insularité de la coopérative viroise dans le système mise en place par la CODHA (« quelque part on est un peu... on est isolé dans leur schéma. Eux, ils ont plein de projets qu'ils mettent en œuvre ou autre. Certes, ils nous sollicitent, mais quelque part on est... ces 9 appartements sur un parc qui ne cesse de croître... »), fait en même temps de cette distance un trait identitaire de leur coopérative.

En somme, les difficultés rencontrées pour acclimater le modèle suisse ont conduit à ce que les coopérateurs virois ont beaucoup expérimenté et appris à s'autonomiser, d'une certaine manière, de la coopérative mère :

Et j'ai presque envie de dire que c'est plutôt à nous de trouver des solutions et de pouvoir les piloter et eux ils ne viendront pas vers nous parce qu'on est l'exception. Et une petite exception. Ce n'est que 9 appartements, sur d'autres projets qui ont par exemple 80 à 150 appartements [...] Ici, on est 9. On ne va pas faire un raout. Comme le dit Dora, on s'entend tous très bien nous. On gère notre... On a pris cette initiative, on a créé cette association, on se sent bien entre nous. Mais c'est vrai que ce n'est pas la CODHA qui va être à l'initiative de (Boris).

Entre « proximité physique et distance sociale » et implication des copropriétaires : le logement coopératif, outil d'une acupuncture territoriale ?

On l'a vu, pour certains habitants du bâtiment, le logement coopératif a été une voie d'accès à un certain type de propriété, bien que le logement soit aidé. Il a donné lieu à des arbitrages au sein des aspirations résidentielles des ménages concernés, qui ont conduit à ce que, pour des raisons tout à la fois pratiques, économiques ou biographiques, il convienne – et se révèle en fin de compte « une bonne surprise ». D'une certaine manière, l'immeuble attribué à la CODHA participe bien à l'intention d'une démarche pilote, tant du point de vue de la durabilité de la construction que de celle des modes de vie, qui animait les porteurs du projet initial d'écoquartier, puis Haute-Savoie Habitat dans la réalisation de la pièce S3B. On peut ainsi se demander ici si le logement coopératif a renforcé ce caractère de démarche pilote. S'il a en somme été à l'origine d'une sorte d'acupuncture territoriale (Valdivieso, 2019) favorisant la diffusion d'un mode de vie particulier.

Si la question de l'impact du logement coopératif sur la qualité de vie de son environnement direct, notamment en termes de transformation des modes d'habiter n'a jamais donné lieu à des résultats probants (lire Valdivieso, 2019), force est de constater que l'expérience viroise a, dans un premier temps, rejoué de manière caricaturale des drames anciens, notamment celui thématiqué, en 1970, par Chamboredon et Lemaire de la « proximité spatiale et de la distance sociale ». Ainsi, l'expérience de mixité sociale, souhaitée par Haute-Savoie Habitat, a été compliquée à gérer pour les habitants de la coopérative.

Des premières tensions sont par exemple nées avec les locataires de l'immeuble HLM lorsque ces derniers se sont aperçus que la qualité des logements de leurs voisins coopérateurs était nettement supérieure à la leur. Ils ne comprenaient pas pourquoi deux immeubles locatifs voisins pouvaient bénéficier de qualités de prestations si différentes, percevant cela comme une injustice (« Quand on avait fait la première réunion de tous les habitants, nous on avait eu le malheur de dire qu'on avait du parquet partout dans l'immeuble. On était locataires et nous on avait du parquet partout. Les gens ici [habitants de l'immeuble HLM], ils hurlaient ! Comment ça ? Vous avez du parquet ? » – Boris).

Ces tensions se sont ensuite déplacées vers la participation à la vie collective de la pièce S3B. On regrette par exemple que les locataires en HLM refusent de contribuer financièrement à l'entretien de la salle commune (« 5 ou 10 euros par an [pour l'entretien]. Eh bien les gens de l'immeuble ici [immeuble HLM], non, ils

ne voulaient pas. Il n'y a jamais eu personne qui a payé ici » – Boris). On pointe leurs comportements incivils, déplorant le peu de cas porté aux règles de la vie commune (« [L]es gens qui sont ici, le parking, alors ils s'en foutent complètement. Il y a deux places handicapées. [...] Et bien, les gens de là ici, ils se garent souvent là et pire ils se mettent carrément devant chez nous. Ils garent la voiture sous l'auvent » – Boris) ou aux espaces communs (les locataires en HLM jetteraient leurs détritiques par leurs fenêtres).

A contrario, après quelques points de discordes, notamment à propos de l'emblématique chambre d'amis mutualisée dans le bâtiment dévolu au logement coopératif (« Même les propriétaires, un jour, ils nous ont demandé : ah ! au fait, on ne pourrait pas utiliser la chambre d'amis ? On en aurait pas droit ? – Boris), les rapports entre les coopérateurs et les copropriétaires se sont améliorés et des rapprochements se sont opérés pour animer la vie collective dans l'îlot, conduisant à ce qu'au final, le logement coopératif a peut-être un effet d'impulsion sur le mode de vie de la pièce S3B (« C'est la CODHA qui a influé sur le côté participatif, mais c'est finalement les propriétaires [...] qui aujourd'hui est la plus motrice dans la vie d'ensemble » – Gabriel). Par exemple, c'est un voisin copropriétaire qui a pris l'initiative de mettre en place un compost commun et d'initier l'entretien d'un potager.

Le logement coopératif : un modèle transposable ?

La question des modèles a donné lieu à une production scientifique abondante dans le champ des études urbaines, qui s'accorde désormais pour souligner le caractère aléatoire, imprévisible, conjoncturel de leur circulation. Tirer prétexte d'expériences emblématiques pour appeler à une transformation des arts de faire est un exercice d'abstraction louable pour initier – dans un exercice qui relève du regard en retour pratiqué par les ethnographes – une réflexion sur les modes de production du territoire en un lieu donné de la surface terrestre ; ces expériences emblématiques ne sauraient être, toutefois, des recettes reproductibles et tout lieu du monde.

Pour discuter de cette assertion, nous nous sommes ici intéressés à la tentative de transposition de ce modèle suisse de logement aidé qu'est la coopérative d'habitants, à un contexte français. L'expérience de Viry, commune française sise dans le périmètre institutionnel du Grand Genève, montre la difficulté à émuler un contexte propre à reproduction du modèle suisse de coopératives en France. Les différences législatives et institutionnelles, mais aussi culturelles sur les modalités d'accès au logement, sur les conceptions des logements abordables, sur les modes de financement de l'habitat, sur les marges de manœuvre laissées aux opérateurs, sont autant d'obstacles pour reproduire à l'identique en France des modalités éprouvées de construction du logement coopératif en Suisse. Même si Viry partage la même région-espace (Vodoz et al., 1999) que le canton de Genève, celle-ci n'est pas encore tout à fait une région politique accomplie permettant, sans trop d'obstacles, le transfert des réalisations de part et d'autre de la frontière.

Outre ces difficultés opérationnelles, l'opérateur suisse s'est trouvé confronté à des difficultés de recrutement des coopérateurs susceptibles d'être intéressés par le projet. L'accessibilité du périmètre a ici sans doute eu un impact déterminant. Le logement coopératif est pour partie, en Suisse, un logement de type urbain, destiné à accueillir un mode de vie caractérisé par la proximité des infrastructures, l'accessibilité des transports, la variété des espaces sociaux et culturels à faible distance. Du point de vue de cette population « métropolitaine », Viry cumulait une série de désavantages comparatifs difficile à compenser. Non seulement le périmètre était d'accès difficile, mais, situé en France, il nécessitait de s'expatrier. Or, ce cumul des désavantages n'était pas compensé par un gain économique voire écologique significatifs.

L'opérateur a alors dû expérimenter un nouveau mode de recrutement : l'annonce, qui ne spécifiait pas nécessairement la dimension coopérative des logements, ouvrant l'accès à ce mode de vie à des personnes qui n'y avaient possiblement pas pensé avant. Cet élargissement du recrutement articulé à la situation, géographiquement et institutionnellement, « à part » de la coopérative de Viry participe sans aucun doute de l'hybridité du modèle qui y est observable. Car, in fine, les coopérateurs de Viry se disent un peu autres, distincts dans le réseau des coopératives de la CODHA, mais toutefois membres de la communauté étendue des coopérateurs de l'opérateur suisse. Et, si l'expérience de la coopérative est parfois sources de frictions, notamment avec les voisins résidant dans des logements sociaux, il n'en demeure pas moins qu'elle reste une « bonne surprise ».

C'est sans doute en cela que l'expérience relatée dans le cadre de cette contribution participe à une théorie des modèles. Ce qui doit ici retenir l'attention ici, c'est l'irréductible empirisme (pour détourner une expression de Olivier Schwartz, 1993) de chacun des intervenants, qui cherchent à faire au mieux avec un ensemble de contraintes hérité, chacun travaillant à son tour à poser de nouvelles contraintes aux intervenants qui auront la charge de réaliser les programmes architecturaux, puis à ceux qui y vivront. Articulant des expériences dont chacun a eu connaissance (telle opération en cours à Suisse, tel projet réalisé à Genève),

acclimatant au contexte local (le « ici » de Viry n'est pas « là-bas » de la Suisse) des références internationales (la rhétorique de l'écoquartier qui devient écobourg, la participation dans le logement), entrelaçant des codes architecturaux (telle innovation typologique propre à accueillir de nouveaux modes de vie) avec la vie dont ils peuvent être le support (partager une chambre d'amis, gérer une salle commune), que l'irruption d'habitants pas tout à fait conformes aux attentes de l'opérateur réinscrit dans un espace de référence. En somme, l'expérience de Viry nous parle de cette « poétique du concret » par laquelle, sont produits, à partir d'un répertoire hétéroclite (de mots, de choses, d'expériences, de références...), des assemblages nouveaux nés des opportunités. Cet empirisme opportuniste, cette habileté à construire un référentiel à partir de références multiples, conduit à prendre au sérieux les capacités d'invention des différents acteurs à l'origine d'une forme urbaine, leur créativité ordinaire en somme, qui n'est pas assimilable à ce que l'on entend communément par modèle, à savoir un référentiel stabilisé reproductible, mais plutôt à une volonté d'arranger les choses, de les ordonner en somme, dans ce que Claude Raffestin (1986) a appelé une diathétique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Chamboredon, J. C., Lemaire, M. (1970) 'Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement', *Revue française de sociologie*, Vol. XI, pp. 3 - 33.
- Communauté des communes du Genevois (2013) Rapport de présentation : résumé non-technique VI – dispositif de suivi de la mise en œuvre du SCOT 2012-2024.
- Chassat, N. et Moye, A. (2018) *Habitat participatif et organismes HLM – volume 2. Recueil de 10 monographies et portraits d'habitants*, Union sociale pour l'habitat, Paris.
- Crot, L. (2010) 'Transnational urban policies: 'relocating' Spanish and Brazilian models of urban planning in Buenos Aires', *Urban Research & Practice* Vol. 3, N°2, pp.119 - 137.
- Curnier, S. (2018) *Espace public comme objet per se ? Une analyse critique de la conception contemporaine*. Thèse de doctorat en architecture, École polytechnique fédérale de Lausanne, Lausanne.
- Dupuis, B. (2017) *La nouvelle ville traditionnelle : géographies d'un modèle urbain mobile*. Thèse de doctorat en lettres (géographie), Université de Neuchâtel, Neuchâtel.
- Dupuis, B. (2010) 'Gouvernance urbaine et modèle néo-traditionnel : le partenariat public-privé du Val d'Europe'. *Géo-Regards. Revue neuchâteloise de géographie*, N°3, pp. 39 - 53.
- Dupuis, B. (2009) 'Le mouvement du New Urbanism et le paysage urbain. La circulation d'une doctrine urbanistique', *Journal of urban research*, special issue 2 (online) <http://journals.openedition.org/articulo/1133> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/articulo.1133> (accédé 2 juillet 2020).
- Ferrari, B. (2010) "'Pékin n'a plus rien à envier aux villes européennes" : descriptions du monde en mouvement, vu de Pékin', *Géo-Regards. Revue neuchâteloise de géographie*, N°3, pp. 105 - 120.
- Fuhrer, B. (2004) *The next biotechnology. Beyond the attempts at cloning biotech clusters*. Thèse de doctorat en géographie, University of Hamburg, Hamburg.
- Gaillard, D. et Matthey, L. (2011) 'La norme et le label. Production de la norme et logiques d'hybridation dans la fabrique de la ville durable : le cas des écoquartiers', *Lieux communs. Les cahiers du LAUA*, N°14, pp. 113 - 129.
- Équipe Grand Genève (2015) Dix ans d'agglomération franco-valdo genevoise. Bilan, Groupement de coopération transfrontalière, Genève.
- Guibert, É. (2019) *Produire du logement coopératif dans une agglomération transfrontalière : le cas de la CODHA à Viry. Analyse et enseignements du montage d'un projet inédit*. Mémoire de maîtrise universitaire en développement territorial réalisée dans le cadre du projet INTERREG DEVCOOP, Université de Genève, Genève.
- INSEE (2019) *Tableaux de l'économie française 2019*. Institut national de la statistique et des études économiques, Paris.
- Lévy, J. (dir.) (2008) *L'invention du monde*, Presses de Sciences Po, Paris.
- McCann, E. (2011) 'Urban policy mobilities and global circuits of knowledge: toward a research agenda' *Annals of the Association of American Geographers*, Vol. 101, N°1, pp. 107 - 130.
- Mullon, R. (2018) *La réception des modèles urbains dans la pratique urbanistique : une entrée par les références en situation de conception*. Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université de Paris Est, Paris.
- Peck, J. et Theodore, N. (2010) 'Mobilizing policy: Models, methods, and mutations', *Geoforum*, Vol. 41, N°2, pp.169 - 174.

- Raffestin, C. (1986) 'Ecogenèse territoriale et territorialité', in Auriac, F. et Brunet, R. (Eds) *Espaces, jeux et enjeux. Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques*, Fayard, Paris, pp. 173-183.
- Rey-Lefebvre, I. (2019) 'Face à la crise du logement, les solutions innovantes peinent à s'imposer', *Le Monde*, 9 novembre 2019.
- Robinson, J. (2013) 'Arriving at' urban policies/the urban: traces of elsewhere in making city futures', in Söderström, O. et al. (dir), *Critical Mobilities*, Routledge, London, pp. 1-28.
- Schwartz, O. (1993) 'L'empirisme irréductible', Postface à Anderson, N., *Le Hobo*, Nathan, Paris, pp. 265-308.
- Söderström, O. (2014) *Cities in Relations: Trajectories of Urban Development in Hanoi and Ouagadougou*, Wiley-Blackwell, Oxford.
- Söderström, O., Paasche, T. et Klauser, F. (2014), 'Smart Cities as corporate storytelling', *City*, Vol. 18, N°3, pp. 307-320.
- Surchat Vial N. et al. (2010) *Genève Agglo 2030, un projet pour dépasser les frontières*, Parenthèses, Marseille.
- Sotomo A.G. (2017) *Le point sur le logement d'utilité publique. Une comparaison avec le locatif et la propriété*, Office fédéral du logement, Berne.
- Valdivieso, B. (2019) *La coopérative participative : un outil d'acupuncture urbaine ? Analyse de la contribution du logement coopératif aux modes de vie alternatifs et à la vie de quartier. Étude de cas du projet de logement coopératif d'Équilibre et du quartier de Cressy*. Mémoire de maîtrise universitaire en développement territorial réalisée dans le cadre du projet INTERREG DEVCOOP, Université de Genève, Genève.
- Vodoz, L., Rey, M., Ratti, R., Bassand, M. et Braillard, Ph. (1999) *Vers de nouveaux modes de coopération régionale transfrontalière ? Rapport final FNS, PNR 42*. Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), Lausanne.

NOTES BIOGRAPHIQUES

CLAUDIO BOLZMAN – Docteur en sociologie et professeur honoraire à la Haute école de travail social, HES-SO- Genève. Il est un spécialiste des thématiques liées à la relation entre parcours de vie et parcours migratoires. Il est l’auteur de nombreuses recherches et publications sur les questions migratoires et transfrontalières.

SLIM BRIDJI – Docteur en sciences économiques et titulaire d'un Master en Travail social. Il est collaborateur scientifique HES-SO à la Haute école de travail social Genève et a été auparavant collaborateur scientifique à Haute école de travail social et de la santé Lausanne. Ses publications portent principalement sur des problématiques sociales et migratoires.

NICOLA CANTOREGGI – Docteur en géographie de l’Université de Lausanne. Il est chargé de cours et de recherche au Pôle de la gouvernance environnementale et du développement territorial de l’Université de Genève. Ses recherches et publications portent sur les questions de développement urbain dans ses dimensions territoriales, environnementales et de santé.

ÉMILIE GUIBERT – Géographe-urbaniste de formation et gère aujourd’hui des projets de mobilité pour les entreprises et les collectivités publiques. Dans le cadre de ses recherches académiques, elle s’est particulièrement intéressée à la problématique de la participation citoyenne dans les écoquartiers ainsi qu’au développement de coopératives d’habitation dans le Grand Genève.

LAURENT MATTHEY – Docteur en géographie et professeur associé à l’Université de Genève. Ses recherches portent sur les savoirs et pratiques de l’urbanisme. Il coordonne le volet suisse du projet INTERREG V DEVCOOP, dont est issu ce working paper.

cbs.uni-gr.eu
borderstudies.org

 @unigr_cbs



Interreg
Grande Région | Großregion
Fonds européen de développement régional | Europäischer Fonds für regionale Entwicklung

